



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU - TELEPHONE 05 59 84 31 55 - TELECOPIE 05 59 84 14 36  
Président, Philippe ETCHEVESTE - Email : [fdc64@chasseurdefrance.com](mailto:fdc64@chasseurdefrance.com) - Site internet : [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com)

Pau, le 18 mars 2016

Pièces jointes (recto/verso) : 3 feuilles / 5 pages

Réf. : PE/AI/11-03-16 1

Objet : Assemblée générale annuelle

## CONVOCAION

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques aura lieu :

**Samedi 30 avril 2016 à 9 heures**  
**A SALIES DE BEARN**  
**Centre de Congrès- Pavillon Saleys - Salle Jean Monnet**

## ORDRE DU JOUR

### I - BILAN

- 1) Ouverture de l'Assemblée générale
- 2) Approbation du compte rendu de l'A.G. du 18 avril 2015 à Salies-de-Béarn
- 3) Comptes rendus d'activités
- 4) Compte rendu Comptable - Résultats
- 5) Rapport financier - Rapport du Commissaire aux Comptes

### II - ELECTIONS FEDERALES - Renouvellement de la moitié du Conseil d'administration

### III - PREVISIONS

- 1) Budget et prix du timbre fédéral
- 2) Dates d'ouvertures - Jours de chasse
- 3) Vœux

### IV - QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

Philippe ETCHEVESTE



## Invitation « mini » Assemblées générales

*Madame, Monsieur,*

Nous vous invitons à participer à l'une des six réunions qui précéderont l'Assemblée Générale Annuelle du samedi 30 avril 2016 à Salies de Béarn, au cours de laquelle vous procéderez à l'élection de la moitié des membres du Conseil d'administration.

Nous pourrions, à cette occasion, faire le bilan de notre mandat et débattre de nos projets.

Elles auront lieu à 20 heures à :

**PAU** - Maison de la Nature - 12, Boulevard Hauterive - **Mardi 12 avril 2016**

**NAY** - Centre multi-services - **Jeudi 14 avril 2016**

**BIRON** - Saligue aux Oiseaux - **Vendredi 15 avril 2016**

**AICIRITS** - Auditorium de Lur Berri - Route Sauveterre - **Lundi 18 avril 2016**

**CAMBO LES BAINS** - Salle Larrazkena - **Mercredi 20 avril 2016**

**OLORON Ste MARIE** - Mairie - Salle Louis Barthou - **Vendredi 22 avril 2016**

Tous les présidents et les membres de bureau intéressés sont cordialement invités.

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Philippe ETCHEVESTE

**TSVP →**

REGLEMENTATION DE LA CHASSE A LA PALOMBE  
SAISON 2016 / 2017

Nous vous rappelons quelques éléments essentiels déjà communiqués.

1. Cette réglementation fait l'objet d'un Arrêté ministériel permanent.
2. L'unité géographique retenue est le canton (\*).
3. Si des présidents envisagent des changements par rapport à cet Arrêté ministériel, ils doivent :
  - Consulter les chasseurs de leur commune en provoquant une Assemblée générale. Une délibération de cette Assemblée sera demandée.
  - Consulter leurs collègues présidents du canton (\*) pour connaître leur avis.
  - Faire parvenir à la Fédération cette demande de changement accompagnée :
    - des avis des présidents du canton (\*) concerné (avec signature),
    - des délibérations des Assemblées générales correspondantes.

\* \* \*  
\*

(\*) Canton tel que défini antérieurement au nouveau découpage cantonal

- **EN CAS D'ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

▶ Si vous êtes absent le jour de l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un mandataire, en donnant un pouvoir à un titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération pour la saison 2015/2016. (Voir modèle de pouvoir 1 ci-après)

▶ Vous pouvez déléguer vos voix « hectares » à un autre territoire de chasse, société de chasse ou ACCA. (Voir modèle de pouvoir 2 ci-après)

- **DELAIS DE TRANSMISSION DES TIMBRES VOTE, PROCURATIONS, DROITS DE CHASSE ET VŒUX**

Pour ceux qui ne les auraient pas encore envoyés, nous vous rappelons que :

▶ **Tous les timbres-vote et procurations** doivent être envoyés avant le 10 avril 2016.

▶ **La liste actualisée de vos droits de chasse** doit être parvenue à la fédération avant le 10 avril 2016.

▶ **Les vœux** présentés par au moins 50 adhérents ayant validé leur permis pour la saison 2015/2016 doivent être adressés par écrit et reçus à la fédération avant le 10 avril 2016.

- **REPAS**

Si vous désirez participer au repas servi à l'issue de l'Assemblée générale, renvoyez le bon de réservation ci-dessous et le chèque correspondant de 26 € par repas, libellé à l'ordre de la fédération des chasseurs, **avant le 20 avril.**

Le ou les ticket(s) repas vous sera (ont) remis à votre arrivée à l'Assemblée.

Vous devrez le(s) présenter impérativement pour entrer dans la salle de restaurant.



**BON DE RESERVATION – REPAS DU SAMEDI 30 AVRIL 2016  
A SALIES DE BEARN – Centre de Congrès**

M. ....

Association de chasse de :

Désire réserver :  repas x 26 €

- *Ci-joint chèque correspondant d'un montant de ..... €*

Le ..... / ..... / 2016

Signature :

**A retourner avant le 20 avril 2016 - Aucune réservation enregistrée ne pourra être remboursée**

Le(s) pouvoir(s) doit(vent) être envoyé(s) au Siège fédéral avant le 10 avril 2016

Aucun pouvoir ne sera pris en considération le jour de l'Assemblée générale annuelle

Modèle 1

POUVOIR A UN MANDATAIRE

Madame, Monsieur (1) .....

Président(e) de l'association de chasse de.....

Donne pouvoir à .....Commune :

Pour l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques qui se tiendra Samedi 30 avril 2016 à 9 heures à *SALIES DE BEARN*.

Le ...../..... / 2016

Signature (2) :

(1) Nom et prénom

(2) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

Modèle 2

POUVOIR A UN AUTRE TERRITOIRE OU AUTRE ASSOCIATION DE CHASSE

Madame, Monsieur (1) .....

Président(e) de l'association de chasse de.....

Donne pouvoir (voix hectares) au territoire de chasse / association de chasse :

.....N° Adhérent.....

Pour l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques qui se tiendra Samedi 30 avril 2016 à 9 heures à *SALIES DE BEARN*.

Le ...../..... / 2016

Signature (2) :

(1) Nom et prénom

(2) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »